

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE CASABLANCA SETTAT
PREFECTURE DE CASABLANCA



BUDGET CITOYEN
Préfecture de Casablanca
2018

Sommaire

Introduction.....	2
I- Définition du Budget :	3
II- Processus de préparation du Budget préfectoral :.....	5
III-Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2018.....	6
1- Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2018 :.....	6
2- Tableau des recettes et dépenses de fonctionnement de la Préfecture :.....	6
IV-Orientations du Budget Préfectoral :	10

Introduction

Dans le cadre de mise en œuvre des dispositions de la constitution 2011, l'accès du citoyen à l'information demeure l'une des priorités du gouvernement, d'où la nécessité d'élaborer le Budget Citoyen.

Ce document permettra au Citoyen d'avoir une idée simplifiée sur le Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2018, les recettes provenant de diverses sources, les dépenses prévues pour le financement des services publics ainsi que les grandes orientations économiques et sociales visées par la Préfecture de Casablanca.

I- Définition du Budget :

1- Définition de la notion « Budget » :

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de la Préfecture, l'année budgétaire commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Le budget comprend deux parties :

- **La première partie** décrit les opérations de fonctionnement concernant les recettes et les dépenses.
- **La deuxième partie** est relative aux opérations d'équipement ; elle présente l'ensemble des ressources affectées à l'équipement et l'emploi qui en fait.

Le budget doit être équilibré dans chacune de ses parties, autrement dit, lorsqu'un excédent prévisionnel est dégagé de la première partie, il est affecté obligatoirement à la deuxième partie.

Par application de **l'article 187 de la loi organique n°112.14 relative aux Préfectures et Provinces**, l'Ordonnateur du Budget est le Président du Conseil Préfectoral.

2- Les ressources et charges de la Préfecture :

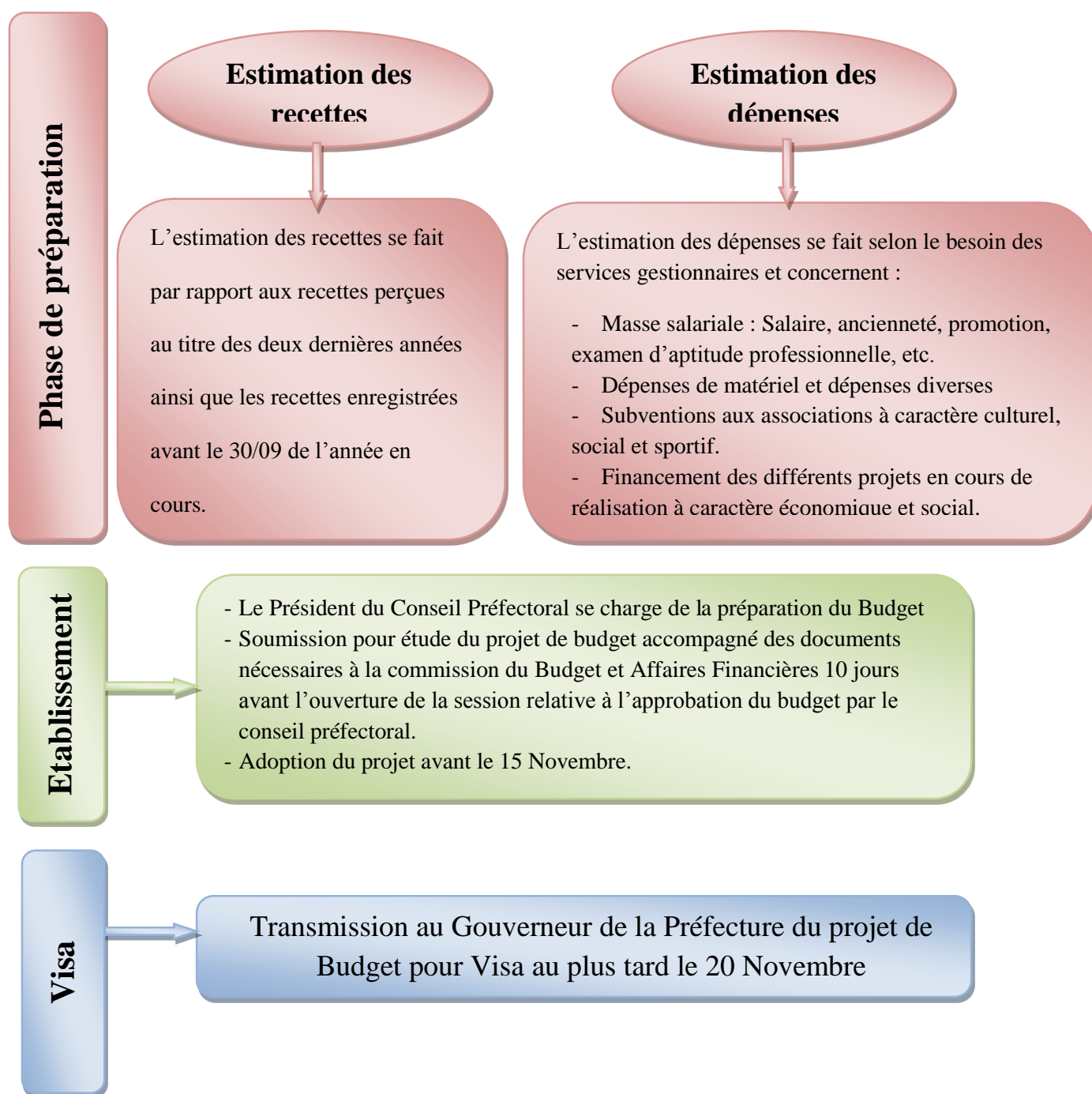
Les Ressources

- Les impôts et taxes que la Préfecture est autorisée à percevoir par la législation en vigueur.
- Les redevances et rémunérations pour services rendus
- Les ressources provenant du transfert de la part des impôts et taxes de l'Etat affectée à la Préfecture.
- Les subventions accordées par l'Etat ou par d'autres personnes morales de droit public.
- Le produit des emprunts autorisés.
- Les revenus de la propriété et des participations.
- Les fonds de concours.
- Les dons et legs.
- Les recettes diverses prévues par la loi.

Les Charges

- **Les dépenses de fonctionnement des services** : personnel, entretien, matériel, fournitures, frais financiers relatifs au remboursement de la dette, subventions accordées, participations à des opérations d'intérêt local ou national et autres charges diverses.
- **Les dépenses d'équipement** : travaux neufs, bâtiments, routes, équipements d'intérêt local, amortissement du capital emprunté, subventions accordées, prises de participation, participations à des réalisations d'intérêt local ou national concernant la Préfecture.

II- Processus de préparation du Budget préfectoral :



III- Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2018

1- Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2018 :

	Recettes prévisionnelles	Dépenses prévisionnelles
Fonctionnement	345 485 000,00	345 485 000,00
Equipement	0,00	0,00
Budgets annexes	0,00	0,00
Comptes spéciaux	1 000,00	1 000,00
Total Général	345 486 000,00	345 486 000,00

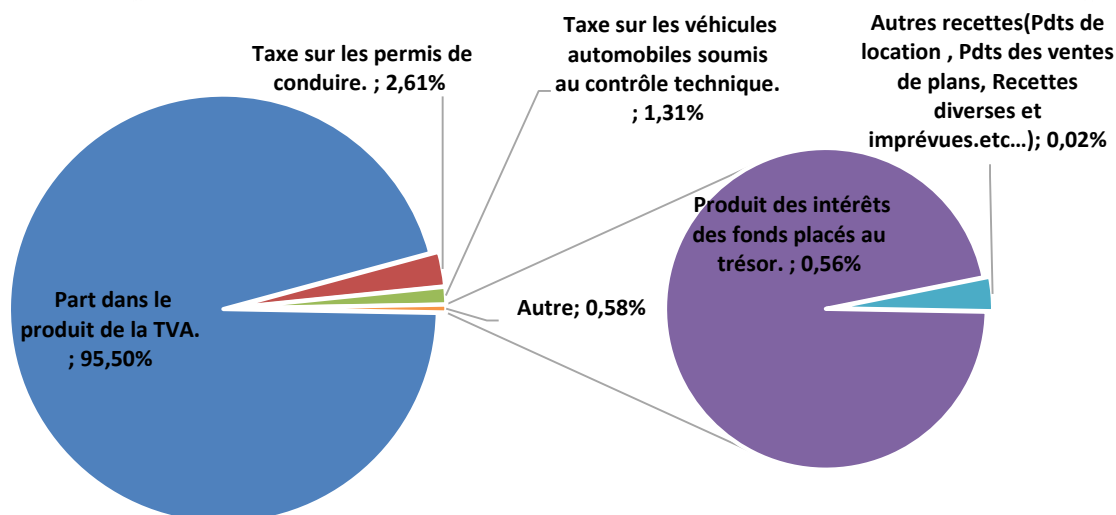
2- Tableau des recettes et dépenses de fonctionnement de la Préfecture :

	Admise en 2018	Pourcentage
Recettes de fonctionnement	345 485 000,00	100%
Recettes fiscales		
Part dans le produit de la TVA	329 946 000,00	95,50%
Taxe sur les permis de conduire	9 005 000,00	2,61%
Taxe sur les véhicules automobiles soumis au contrôle technique	4 526 000,00	1,31%
Autres recettes		
Produit des intérêts des fonds placés au trésor	1 938 120,00	0,56%
Recettes diverses et imprévues	100,00	0,00%
Produit de location d'immeubles à usage d'habitation	68 880,00	0,02%
Autres produits des biens immobiliers	100	0,00%
Produit des ventes de plans, d'imprimés et de dossiers de concours	800,00	0,00%
Dépenses de fonctionnement	345 485 000,00	100%
Masse salariale	282 561 700,00	82%
Dépenses de matériel et dépenses diverses	62 923 300,00	18%

a- Répartition des recettes de fonctionnement du budget de la préfecture au titre de l'année 2018 :

	Admise en 2018	Pourcentage
Recettes de fonctionnement		
Recettes fiscales		
Part dans le produit de la TVA.	329 946 000,00	95,50%
Taxe sur les permis de conduire.	9 005 000,00	2,61%
Taxe sur les véhicules automobiles soumis au contrôle technique.	4 526 000,00	1,31%
Autres recettes		
Produit des intérêts des fonds placés au trésor.	1 938 120,00	0,56%
Recettes diverses et imprévues.	100,00	0,00%
Produit de location d'immeubles à usage d'habitation.	68 880,00	0,02%
Autres produits des biens immobiliers.	100	0,00%
Produit des ventes de plans, d'imprimés et de dossiers de concours.	800,00	0,00%
Total recettes de fonctionnement	345 485 000,00	

Répartition des recettes du budget préfectoral au titre de l'année 2018



- Part dans le produit de la TVA. ; 95,50%
- Taxe sur les permis de conduire. ; 2,61%
- Taxe sur les véhicules automobiles soumis au contrôle technique. ; 1,31%
- Produit des intérêts des fonds placés au trésor. ; 0,56%
- Autres recettes(Pdts de location , Pdts des ventes de plans, Recettes diverses et imprévues.etc...); 0,02%

b- Répartition des dépenses de fonctionnement préfectorales au titre de l'année 2018 :

Masse salariale	282,561 MDH
Dépenses de matériel et dépenses diverses	62,923 MDH

➤ **Masse salariale :**

- Masse salariale (282,561 MDH) au titre de l'année 2018:

Masse salariale	Admise 2018	%
Traitements et indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilé.	233 907 700,00	82,78%
Indemnités pour travaux supplémentaires.	3 000 000,00	1,06%
indemnités de caisse.	6 000,00	0,00%
Indemnités pour travaux pénibles et salissants.	7 250 000,00	2,57%
Participations patronales à la caisse marocaine de retraite (C.M.R.).	30 790 000,00	10,90%
Participations patronales au régime collectif d'allocation de retraite (R.C.A.R.).	300 000,00	0,11%
Participations patronales aux organismes de prévoyance sociale (CNOPS).	6 000 000,00	2,12%
Prime de naissance.	27 800,00	0,01%
Aide exceptionnelle au logement.	100	0,00%
Assistance au titre du pèlerinage aux lieux saints de l'islam.	100	0,00%
Habillement des agents y ayant droit.	500 000,00	0,18%
Frais de déplacement à l'intérieur du Royaume.	500 000,00	0,18%
Frais de mission à l'étranger.	100 000,00	0,04%
Frais de transport à l'intérieur du Royaume.	150 000,00	0,05%
Frais de stage.	30 000,00	0,01%
Total	282 561 700,00	100,00%

Répartition des dépenses sur la masse salariale admises en 2018

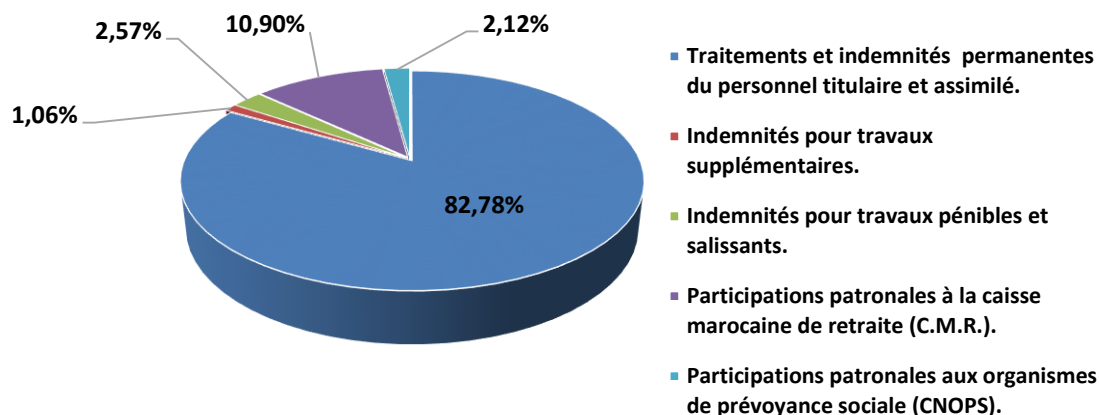
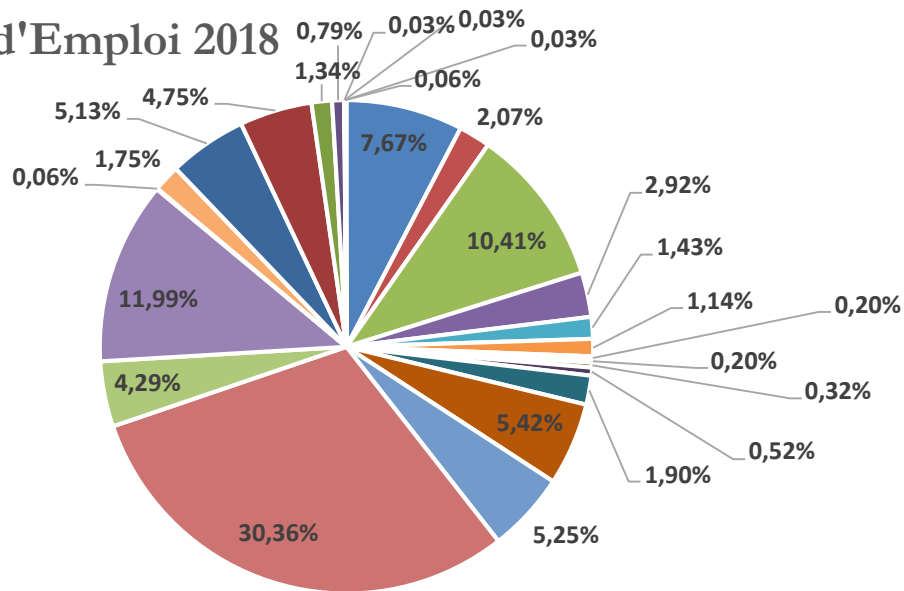


Tableau des emplois 2018

Emplois	Nombre	%
I- Personnel titulaire et assimilé		
Administrateur 1er et 2ème grade	258	7,52%
Administrateur 3ème grade	76	2,22%
Administrateur et Administrateur principal MI	344	10,03%
Administrateur Adjoint MI	113	3,29%
Ingénieur Général et Ingénieur en Chef	48	1,40%
Ingénieur d'état	39	1,14%
Ingénieur d'application	7	0,20%
Architecte en Chef	7	0,20%
Architecte	11	0,32%
Médecin	18	0,52%
Rédacteur 1er et 2ème grade	62	1,81%
Rédacteur 3ème et 4ème grade	189	5,51%
Adjoint technique 1er et 2ème grade	177	5,16%
Adjoint technique 3ème grade	1041	30,35%
Adjoint administratif 1er et 2ème grade	129	3,76%
Adjoint administratif 3ème et 4ème grade	426	12,42%
Adjoint de santé breveté et breveté principal	2	0,06%
Technicien 1er grade	51	1,49%
Technicien 2ème grade	174	5,07%
Technicien 3ème grade	173	5,04%
Technicien 4ème grade	49	1,43%
Adjoint technique et adjoint technique spécialisé	2	0,06%
Professeur des beaux arts	2	0,06%
Sous total I	3398	99,07%
II- Personnel contractuel		
Administrateur 1er et 2ème grade contractuel	27	0,79%
Avocat Conseil	1	0,03%
Directeur Général des Services	1	0,03%
Directeur des Affaires de la Présidence et du Conseil	1	0,03%
Chargé de mission	2	0,06%
Sous total II	32	0,93%
TOTAL GENERAL	3430	100,00%

Tableau d'Emploi 2018



- Administrateur 1er et 2ème grade
- Administrateur et Administrateur principal MI
- Ingénieur Général et Ingénieur en Chef
- Ingénieur d'application
- Architecte
- Rédacteur 1er et 2ème grade
- Adjoint technique 1er et 2ème grade
- Adjoint administratif 1er et 2ème grade
- Adjoint de santé breveté et breveté principal
- Technicien 2ème grade
- Technicien 4ème grade
- Avocat Conseil
- Directeur des Affaires de la Présidence et du Conseil
- Administrateur 3ème grade
- Administrateur Adjoint MI
- Ingénieur d'état
- Architecte en Chef
- Médecin
- Rédacteur 3ème et 4ème grade
- Adjoint technique 3ème grade
- Adjoint administratif 3ème et 4ème grade
- Technicien 1er grade
- Technicien 3ème grade
- Administrateur 1er et 2ème grade contractuel
- Directeur Général des Services
- Chargé de mission

➤ Dépenses de matériel et dépenses diverses :

Année	Dépenses de matériel et dépenses diverses
2018	62 923 300,00

- La préfecture de Casablanca tend vers la maîtrise des dépenses de fonctionnement et les limiter au minimum nécessaire.
- Ces dépenses incluent également les subventions accordées aux associations sportives, culturelles et sociales.

IV- Orientations du Budget Préfectoral :

